

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. LAUNAY Gildas, M. CHAUVEAU Didier et M. GIRARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : M. GAUTIER Gaël

Date de convocation : 15/03/2022

Date d'affichage : 15/03/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

#### ORDRE DU JOUR

- Choix devis 2022
- Demande de subventions 2022
- Planning élections
- Besoins panneaux de signalisation
- Achat capteurs CO2 et demande de subvention
- Désignation membres, titulaire et remplaçant, PLUi
- Affaire diverses

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Indemnité de gardiennage 2022
- Fiscalité directe locale : vote des taux 2022
- Avis construction unité de méthanisation Solesmes
- Programme national pont

#### CHOIX DEVIS 2022

(2022-03-01)

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus courant 2022.

#### Budget Fonctionnement

##### - Feu d'artifice

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un feu d'artifice est organisé par le Comité des fêtes le 25 juin prochain et précise que la commune participe habituellement à hauteur de 50% du coût total.

Elle leur présente donc un devis de la Société LBS d'un montant de 900 € TTC. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Vidéoprojecteur

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune à allouer une subvention de 749 € (délibération 2022-02-08) à la coopérative scolaire pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école.

- Réparation cheminée restaurant

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un devis a été sollicité auprès de la SAS Baillif pour la réparation de la cheminée du restaurant qui menace de s'effondrer. Ce devis s'élève à 2 083,20 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Installation électrique local sanitaire du plan d'eau

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer l'électricité dans le local sanitaire situé au plan d'eau.

Elle leur présente un devis de l'entreprise EMelec d'un montant de 997,11 € TTC.

Mathias MAZURE se retire.

Le devis de l'entreprise EMelec d'un montant de 997,11 € TTC est accepté comme suit :

Voix Pour : 10                  Voix Contre : 0                  Voix Absention :0

- Remplacement prise de courant Monument aux Morts

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la prise de courant situé sur le Monument aux Morts ne fonctionne plus et qu'il convient de la remplacer.

Elle leur présente un devis de l'entreprise EMelec d'un montant de 231,54 € TTC.

Mathias MAZURE se retire.

Le devis de l'entreprise EMelec d'un montant de 231,54 € TTC est accepté comme suit :

Voix Pour : 10                  Voix Contre : 0                  Voix Absention :0

**Budget Investissement**

- Dépose et Pose cloisons restaurant

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le restaurateur a sollicité la commune pour effectuer des travaux au sein du restaurant suite à un contrôle sanitaire de la Préfecture.

Il conviendrait de modifier les locaux afin d'agrandir la zone de stockage des produits finis.

Madame le Maire présente donc aux membres du Conseil municipal deux devis ayant été sollicités par le restaurateur auprès de deux entreprises :

- entreprise L'Art des Métiers du Plâtre :                  3 254,76 € TTC

- entreprise Pineau Plâtre :    2 366,82 € TTC

Madame le Maire précise que ces devis doivent être revus et seront donc étudiés au prochain conseil.

- Ordinateur portable école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler l'ordinateur portable de l'école (classe GS-CP) qui est devenu obsolète et qui ralentit le travail de la maîtresse.

Madame le Maire présente un devis de Manutan Collectivités pour un montant de 702,36 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

### - Stores mairies

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de changer les stores de la mairie (2 dans le secrétariat, 4 dans la salle de réunion, 3 dans le bureau du Maire, 2 dans la cuisine). Elle leur présente un devis de la SARL MDH pour un montant de 1 611,41 € TTC incluant la pose.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer. Il conviendra de choisir la couleur des stores.

### - Radiateurs salles des archives (étage mairie)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer de nouveaux radiateurs dans les deux pièces dédiées aux archives, situées au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Elle leur présente un devis de l'entreprise EMelec pour le changement de 2 radiateurs pour un montant de 994,50 € TTC incluant la pose.

Mathias MAZURE se retire.

Le devis de l'entreprise EMelec d'un montant de 994,50 € TTC est accepté comme suit :

Voix Pour : 10                      Voix Contre : 0                      Voix Absention : 0

### - Copieur mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat de maintenance du copieur de la mairie, ayant été acquis en 2016, est arrivé à échéance en 2021. Elle leur propose de transférer ce photocopieur à l'école en précisant que l'école utilise actuellement 2 photocopieurs qui engendrent des coûts importants notamment une consommation d'environ 700 € par an de cartouches d'encre et d'acquérir un nouveau photocopieur pour la mairie.

Elle les informe avoir sollicité l'entreprise Groupe Delta Ouest, avec qui la commune travaille actuellement, pour des devis concernant l'achat d'un photocopieur pour la mairie et pour deux contrats de maintenance (mairie et école) :

- achat photocopieur mairie :	3 273,60 € TTC
- contrat de maintenance mairie :	4,50 € HT les 1 000 copies NB 45 € HT les 1 000 copies Couleur
- contrat de maintenance école :	5 € HT les 1 000 copies NB (copieur ayant plus de 5 ans)                      50 € HT les 1 000 copies Couleur

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Groupe Delta Ouest pour l'achat d'un photocopieur pour la mairie pour un montant de 3 273,60 € TTC et sont favorables aux deux contrats de maintenance proposés. Ils autorisent donc Madame le Maire à les signer.

### - Miroir

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le miroir situé à l'intersection de la rue des Bouvets et de la route d'Avoise a été volé. Il convient donc d'en poser un nouveau. Elle leur présente un devis de l'entreprise ESVIA Le Mans d'un montant de 566,71 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

### - Curage rue des Lavandières

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des travaux envisagés rue des Lavandières, il était convenu de prévoir le passage de caméra pour vérifier l'état des canalisations existantes.

Elle leur présente donc un devis de l'entreprise SAM pour un curage du réseau d'un montant de 1 200 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

**DEMANDES DE SUBVENTION 2022**  
**(2022-03-02)**

En réponse aux demandes des associations, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Fontenay	200 €
AAPPMA Loué	100 €
Association Ennemis des cultures Fontenay	60 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal, dans le contexte actuel de la Guerre en Ukraine, de soutenir les Ukrainiens en leur versant une aide.

Les membres du Conseil municipal décident de verser une aide de 150 € en soutien à l'Ukraine et, au vu du nombres d'associations existantes, décident de reporter à la prochaine réunion de Conseil municipal le choix du destinataire de cette aide.

**PLANNING ELECTION PRESIDENTIELLE**

**10-avr-22**

	8h-12h	12h-15h30	15h30-19h
Assesseur 1	Didier CHAUVEAU	Bastien GERARD	Gaël GAUTIER
Assesseur 2	Isabelle RUILLE	Caroline HASCOET	Gildas LAUNAY
Président	Monique LHOPITAL		
Secrétaire	Michèle FABLE	Fabien TOUCHARD	Monique LHOPITAL

Absents: Mathias MAZURE - Philippe GIRARD

**24-avr-22**

	8h-12h	12h-15h30	15h30-19h
Assesseur 1	Mathias MAZURE	Gildas LAUNAY	Bastien GERARD
Assesseur 2	Gildas LAUNAY	Philippe GIRARD	Isabelle RUILLE
Président	Monique LHOPITAL		
Secrétaire	Fabien TOUCHARD	Michèle FABLE	Monique LHOPITAL

Absent : Gaël GAUTIER - Caroline HASCOET - Didier CHAUVEAU

**BESOINS PANNEAUX DE SIGNALISATION**  
**(2022-03-03)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la communauté de communes LBN Communauté va passer commande début avril pour de la signalisation et propose aux communes une consultation groupée.

Elle demande donc aux membres du Conseil municipal s'il y a des besoins de signalisation sur la commune.

Les élus suggèrent le remplacement du panneau « fréquentation enfants » qui a été volé à proximité du parking de la Tannerie et réfléchissent à d'éventuels autres besoins.

## ACHAT CAPTEURS CO2

(2022-03-04)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Ministère de l'éducation nationale recommande fortement aux communes de s'équiper de capteurs de CO2 dans leur école pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque classe. Elle précise que cela deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Elle leur présente deux devis pour 2 capteurs (1 par classe) :

- entreprise Schiller : 552,00 € TTC
- entreprise Azergo : 559,20 € TTC

Elle leur précise qu'un soutien financier, à hauteur de 8€/élève (effectif rentrée 2020) est apporté par l'Etat aux collectivités territoriales ayant acheté un ou plusieurs capteurs de CO2 avant le 15 avril 2022, ce qui revient à 352 € d'aide (8€x44 élèves) pour la commune.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil municipal de choisir une entreprise pour l'achat des deux capteurs de CO2 et que ceux-ci lui donnent leur autorisation pour solliciter l'aide financière proposée par l'Etat à hauteur de 8€ par enfant.

Les membres du Conseil municipal choisissent le devis de l'entreprise Schiller pour un montant de 552 € TTC et autorisent Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat.

L'achat des capteurs de CO2 coûtera donc à la commune 200 € TTC (552 € TTC – 352 € TTC).

### DM1

(2022-03-05)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'achat des capteurs de CO2 n'était pas prévu au budget et qu'il convient donc de modifier le budget 2022 comme suit :

#### **INVESTISSEMENT**

	DEPENSES		RECETTES	
Capteurs CO2	C/2188 opération 92	+ 552 €		
			021	+ 552

#### **FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES	
	C/615228	- 552		
	023	+ 552		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme suit.

### DESIGNATION TITULAIRE-REPLACANT PLUi

(2022-03-06)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la communauté de communes LBN Communauté sollicite les collectivités à désigner un membre titulaire et un membre remplaçant qui représenteront chaque commune.

Monique LHOPITAL est nommée membre titulaire et Gaël GAUTIER est nommé membre remplaçant. En cas d'absence de ces deux membres, Fabien TOUCHARD les remplacera.

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2022**

(2022-03-07)

Le Conseil Municipal fixe à 150 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2022 qui sera versée à l'administré en charge de cette mission.

## **FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2022**

(2022-03-08)

Les membres du Conseil municipal décident de maintenir les taux ayant été votés en 2021 concernant la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti et de voter les taux de fiscalité locale directe pour 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	37,37 %
Taxe foncière (non bâti) :	31.14 %

## **AVIS CONSTRUCTION UNITE DE METHANISATION SOLESMES**

(2022-03-09)

Gaël GAUTIER présente aux membres du Conseil municipal le projet de construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Solesmes et précise que des parcelles de la commune sont concernées par le plan d'épandage. Madame le Maire ajoute que le Préfet souhaite avoir l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable.

## **PROGRAMME NATIONAL PONT**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune s'est portée volontaire au « Programme National Pont » organisé par l'Etat ayant pour objectif de doter les communes d'un outil adapté pour entretenir et gérer leur patrimoine. L'organisme SIXENSE a transmis à la commune un recensement des ouvrages du territoire. Après consultation de cette liste, les élus sont sceptiques. En effet, les ouvrages indiqués semblent être inexistant. Le seul ouvrage pouvant être concerné, selon eux, est le mur qui se trouve sur une parcelle privée rue de la Tannerie. Celui-ci est privé mais avait entraîné une prise en charge des réparations par l'assurance de la commune, suite à son éboulement, qui selon les experts était dû au ruissellement de l'eau provenant de la voie publique.

Les membres du Conseil municipal décident donc de répondre à SIXENSE dans ce sens.

## **Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que 3 candélabres restent en permanence allumés et qu'il convient de les programmer comme les autres, c'est-à-dire un allumage à 7h le matin et une extinction de l'ensemble à 21h au lieu de 22h actuellement ;
  - Madame le Maire informe les membres du Conseil être en négociation avec les propriétaires de la parcelle AB55, d'une surface de 8 137 m<sup>2</sup>, pour une éventuelle acquisition par la commune ;
  - Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte rendu de la visite de la SATESE et les recommandations à suivre : notamment la poursuite de la dératization autour de la lagune ;
  - Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrôle de l'aire de jeux effectué en 2021 par la société Sagalab a révélé que le sol en dessous des 2 balançoires n'était pas adapté en cas de chute. Il conviendrait donc d'installer des copeaux de bois. Madame le Maire les informe s'être renseignée auprès de différentes scieries pour connaître les tarifs de vente. Les tarifs de la scierie Ternil de Brûlon apparaissent être meilleur marché (12,50 € m<sup>3</sup>) vis-à-vis des autres scieries contactées. Elle précise que Ternil fournit les aires de jeux de Brûlon et Loué et que ces copeaux peuvent également servir pour les parterres du village.
- Les membres du Conseil municipal sont favorables à se fournir à la Scierie Ternil de Brûlon ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu une invitation pour l'assemblée générale du Comice qui a lieu le 25 mars 2020 à la salle La Fontaine de Brûlon ;

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qui lui a été soumis l'idée de faire participer les enfants du village aux ramassages des déchets des bernes du village lors de la journée bénévole organisée le 9 avril 2022 ;

- Madame le Maire distribue aux membres du Conseil municipal une affiche concernant le marché de printemps organisé par l'APE.

Fin de séance 23h30.